

Des comportements INADMISSIBLES

Il a été constaté depuis plusieurs semaines des dépôts de plastiques, d'ordures ménagères, déchets de toutes sortes..... au pied des colonnes à VERRE et dans les colonnes à VERRE mises à disposition sur les éco points sur toutes les communes de LCBC.



Ces comportements sont inadmissibles car cela a pour conséquences

- la dégradation du flux VERRE qui devient « **non conforme** » pour nos prestataires.
- Une mauvaise image de nos communes (dépôts sauvages)
- Des plaintes des riverains

RAPPEL

Tous les emballages « Plastiques et métalliques » et « Papiers-cartonnettes » sont à déposer dans vos sacs JAUNES et Conteneurs à couvercle JAUNE .



Il est interdit de déposer dans les colonnes a VERRE:

- Des déchets (ordures ménagères, plastiques....)
- Au pied des colonnes à verre des déchets de toutes sortes (sous peine d'être passible d'une amende pour dépôts sauvages)